

MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

Arrêté du 28 mai 2014 complétant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer – session 2014

NOR : INTA1412071A

Le ministre de l'intérieur,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 modifié portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues relevant du décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État;

Vu le décret n° 2010-1346 du 9 novembre 2010 portant statut particulier du corps des secrétaires administratifs de l'intérieur et de l'outre-mer et relatif aux modalités temporaires d'accès au corps des attachés d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2010 fixant les modalités d'organisation et les épreuves de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer;

Vu l'arrêté du 3 février 2014 autorisant au titre de l'année 2014 l'ouverture d'un examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer;

Vu l'arrêté du 12 mars 2014 fixant au titre de l'année 2014 le nombre de postes offerts à l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer;

Vu l'arrêté du 18 mars 2014 fixant la composition du jury de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer;

Sur la proposition du secrétaire général,

Arrête:

Article 1^{er}

Sont désignés en qualité de correcteurs de l'épreuve d'admissibilité de l'examen professionnel pour l'accès au grade de secrétaire administratif de classe normale de l'intérieur et de l'outre-mer – session 2014:

M. Germain AUJOLET, attaché principal d'administration de l'État, chargé de mission auprès du sous-directeur de l'administration des ressources humaines à la direction des ressources et des compétences de la police nationale.

M. Philippe BARON, conseiller d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, directeur de la réglementation et des libertés publiques à la préfecture de l'Eure.

Mme Valérie BERNICHON, attachée principale d'administration de l'État, chargée de communication à la sous-direction de la formation et du développement des compétences de la direction des ressources et des compétences de la police nationale.

Mme Audrey BOURBIER, attachée d'administration de l'État, chef de la section prise de poste, bureau des formations de la sous-direction du recrutement et de la formation, direction des ressources humaines du secrétariat général.

Mme Sylvia CELESTIN, conseillère d'administration de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau ressources et coordination à la délégation générale à l'outre-mer.

M. Laurent CHAMPION, attaché principal de l'intérieur et de l'outre-mer, chef du bureau du séjour des étrangers à la direction de l'immigration et de l'intégration à la préfecture du Val-de-Marne.

M. Firmin GOMEZ, attaché d'administration de l'État, adjoint au chef du bureau des ressources de l'information et de l'accueil, sous-direction du recrutement et de la formation, direction des ressources humaines du secrétariat général.

Mme Gina GONCALVES, attachée principale d'administration de l'État, chef de section commandement et soutien à la CRS n° 1 Vélizy.

M. Hervé GRANDGIRARD, attaché principal d'administration de l'État, chef du département administration et finances à la direction zonale de la police aux frontières Est.

Mme Manuella IOUSSOUFF, attachée d'administration de l'État, chef du bureau de la mobilité et des parcours professionnels, préfecture de l'Essonne.

Mme Alexa LAVERSANNE, attachée d'administration de l'État, chargée de la promotion des fonds européens et de l'action régionale à la préfecture de la région Champagne-Ardenne.

M. Jean-Louis LECCIA, commissaire divisionnaire, adjoint au chef du département du recrutement et de l'égalité des chances à la direction des ressources et des compétences de la police nationale.

Mme Emmanuelle LEGENDRE, capitaine de police, chef de la section des moyens, à la division du budget et des moyens de la sous-direction des ressources de la police aux frontières.

M. Morgan LHOMER, attaché d'administration de l'État, adjoint au responsable de la mission qualité, performance et lutte contre la fraude, secrétaire général.

Mme Marie LOTTIER, administratrice civile hors classe honoraire.

Mme Valérie MONCHO, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef du bureau du soutien opérationnel et du suivi à la direction générale des étrangers en France.

M. Stéphane POTIER, capitaine de police à la préfecture de police.

Mme Virginie REMY, attachée d'administration de l'État, adjointe au chef de la section conventions et partenariats, contentieux des dommages, bureau de la réglementation administrative et financière, direction des soutiens financiers de la gendarmerie nationale.

Article 2

Le secrétaire général est chargé de l'exécution du présent arrêté, qui sera publié au *Bulletin officiel* du ministère de l'intérieur.

Fait le 28 mai 2014.

Pour le ministre et par délégation :

*La sous-directrice du recrutement
et de la formation,*

I. CHAUVENET-FORIN